

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue le 6 avril 2020 à 20h, par voie de visioconférence.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents à cette visioconférence :

M. Normand Duclos	Mme Anne-Marie Asselin
M. Christian Lebel	M. Reynald Cormier
	M. Éric Lachance

Ainsi que: M Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier également par visioconférence

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 11428)

Considérant le décret # 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours et qui a été prolongé depuis ;

Considérant l'arrêté # 2020-004 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-caps accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres dudit conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous :

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Adoption du règlement # 530-2020 – épandage en 2020
5. Report du calcul des intérêts sur arrérages de taxes 2020
6. Avis de motion – modification du règlement # 525-2019
7. Adoption du projet de règlement # 531-2020 – calcul du taux d'intérêt pour les taxes 2020
8. Semaine de la Municipalité – annulation des activités
9. Remboursement cours de yoga – session hiver 2020
10. Fonds de développement régional – dépôt demande d'aide financière projet de condos industriels
11. Programme TECQ 2019-2023 – programmation de travaux
12. Acceptation du rapport d'activités annuelles du SSI pour 2019
13. Paiement final aux Entreprises Carco – travaux du garage municipal
14. Renouvellement du bail avec Desjardins
15. Entretien annuel système de ventilation et climatisation

16. Vérification annuelle des débitmètres – système de distribution d'eau potable
17. Entretien paysager Hôtel de ville et halte d'observation
18. Traitement de pelouse Hôtel de ville et parc des loisirs
19. Achat d'asphalte froid pour 2020
20. Versement contribution annuelle 2020 au Comité des loisirs
21. Correspondances et divers
22. Paiement des comptes
23. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 11429)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 2 mars 2020 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

En considérant la situation actuelle de pandémie de la Covid-19, il n'y a pas eu de rencontres de comités dans le dernier mois.

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 530-2020
Épandage en 2020 (Rés. # 11430)

Considérant que l'article 550.2 du *Code municipal* permet aux municipalités locales d'interdire l'épandage à certains jours pendant une année ;

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps juge qu'il est préférable de préciser ces jours afin d'assurer une meilleure qualité de l'air en certaines périodes ;

Considérant qu'avis de présentation du présent projet de règlement ainsi que l'adoption du projet de règlement a été régulièrement donné à la séance régulière de ce conseil municipal du 2 mars 2020 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le règlement # 530-2020 pourvoyant à interdire l'épandage à certains jours de l'année 2020 dans la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps soit et est adopté.

Que le présent règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

5. REPORT DU CALCUL DES INTÉRÊTS AUR ARRÉRAGES DE TAXES
2020 (Rés. # 11431)

Considérant que le règlement # 525-2019 prévoit que le calcul des intérêts pour les arrérages de taxes 2020 se fait à compter des dates de versement de ces taxes 2020, soit le 29 mars 2020, le 29 juin 2020 ainsi que le 29 septembre 2020 ;

Considérant la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la Municipalité désire venir en aide à ces contribuables en modifiant les dates du calcul des intérêts visant le versement des taxes 2020 qui lui sont dues ;

Considérant l'urgence de la situation afin de répondre aux demandes des contribuables en lien avec le paiement du 1^{er} versement de taxes qui était dû le 29 mars 2020 ;

Considérant que la modification au règlement # 525-2019 prendra un certain temps afin d'être conforme et de pouvoir répondre à ces nombreuses demandes, donc qu'il est nécessaire de procéder en premier lieu à une résolution officielle ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Cristian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps décide de changer les dates de la prise en compte du calcul des intérêts pour le versement des taxes 2020.

Que ces nouvelles dates seront donc :

- versement du 29 mars 2020 : calcul des intérêts à compter du 29 juin 2020 ;
- versement du 29 juin 2020 : calcul des intérêts à compter du 29 septembre 2020 ;
- versement du 29 septembre 2020 : calcul des intérêts à compter du 29 novembre 2020.

6. AVIS DE MOTION

Modification au règlement # 525-2019 (Avis # 11432)

Je soussigné, Éric Lachance, Conseiller, donne avis que je présenterai, lors d'une prochaine assemblée, une modification au règlement pourvoyant à modifier l'échéance du calcul des intérêts aux versements de taxes 2020.

M. Éric Lachance

7. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 531-2020

Modification du règlement # 525-2019 pour l'échéance du calcul des intérêts des taxes 2020 (Rés. # 11433)

Considérant que le conseil de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a adopté, en décembre 2019, le règlement # 525-2019 pourvoyant à fixer le budget 2020 ainsi que divers taux de taxes et intérêts pour la même année ;

Considérant la situation exceptionnelle occasionnée par la pandémie de la Covid-19 qui sévit depuis le 12 mars 2020 ;

Considérant que l'article 989 du Code municipal du Québec autorise le Conseil municipal à imposer et à prélever sur le territoire de la Municipalité, par voie de taxation directe, soit sur les biens-fonds imposables de son territoire, une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation afin de pourvoir aux dépenses d'administration de celle-ci ;

Considérant que l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale autorise le Conseil municipal à permettre que le paiement des taxes municipales soit effectué en plusieurs versements ;

Considérant que la Municipalité a prévu, conformément à l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, que le paiement des taxes pouvait être fait en trois (3) versements, soit le 29 mars 2020, le 29 juin 2020 et le 29 septembre 2020 ;

Considérant que la Municipalité avait prévu un taux d'intérêt applicable à compter des dates d'échéance de ces trois versements prévus ;

Considérant que la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation ;

Considérant que la Municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le fardeau financier que le paiement des taxes foncière 2020 occasionne ;

Considérant qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance de ce conseil du 6 avril 2020 ;

Considérant les explications du projet de règlement que le Maire a fait lors de cette même séance du Conseil du 6 avril 2020 ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le projet de règlement # 531-2020 concernant une modification de l'échéance du calcul des intérêts aux versements de taxes 2020 soit et est adopté.

Que le présent projet de règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

8. SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ 2020
Annulation des activités (Rés. # 11434)

Considérant le décret # 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours et qui a été prolongé depuis ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux de respecter les directives de prévention et de distanciation sociale ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps avise, par la présente, toute la population que les activités normalement organisées en lien avec la Semaine de la municipalité, qui devaient avoir lieu le 31 mai 2020, sont annulées.

9. REMBOURSEMENT COURS DE YOGA
Session d'hiver 2020 (Rés. # 11435)

Considérant qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de COVID-19, tous les cours et activités de loisirs sont annulés, dont les trois (3) dernières semaines de la session d'hiver 2020 concernant les cours de yoga ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le remboursement des cours de yoga, des trois (3) dernières semaines de la session d'hiver 2020, à toutes les personnes inscrites à ce cours; ce qui représente 30 \$ par personne.

10. FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
Dépôt d'une demande d'aide financière - projet de condos industriels
(Rés. # 11436)

Considérant le rapport de stratégie de développement du parc industriel de la municipalité qui a été réalisé par la firme LGP et dont le Conseil municipal a pris connaissance dans les derniers mois ;

Considérant les différentes options proposées dans ce rapport qui s'offrent à la municipalité dans le but de bien développer son parc industriel ;

Considérant l'une des options qui est la construction d'un bâtiment abritant des unités de condos industriels qui pourraient servir à la location ou à la vente à certains organismes et/ou entreprises ;

Considérant les démarches effectuées à ce jour pour la construction d'un tel bâtiment, sur les terrains appartenant à la municipalité, situés dans le parc industriel ;

Considérant le programme Fonds de développement régional administré par la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

Considérant que le projet de construction d'un bâtiment abritant des unités de condos industriels cadre dans les critères d'admissibilité de ce programme ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps autorise la présentation du projet de construction d'un bâtiment de condos industriels, situé sur les terrains appartenant à la municipalité dans le parc industriel, à la MRC de La Côte-de-Beaupré dans le cadre du programme Fonds réservés à des fins de développement régional.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps désigne monsieur Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, comme personne autorisée à agir et à signer, en son nom, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

11. PROGRAMME TECQ 2019-2023 Programmation de travaux (Rés. # 11437)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 et de ses annexes* ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Considérant qu'avant le 15 octobre de l'année, le Directeur général et Secrétaire-trésorier devra fournir au ministère une programmation de travaux révisée et mise à jour des coûts des travaux réalisés et à venir ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux version # 1 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux version # 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

12. ACCEPTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUELLES DU SSI POUR 2019 (Rés. # 11438)

Considérant que, suite à une demande du ministère de la Sécurité publique, les municipalités doivent adopter leur rapport d'activités annuelles du service de sécurité incendie (SSI) avant de le transmettre à la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

Considérant qu'à partir des rapports d'activités annuelles de chacune des municipalités, un rapport consolidé devra être préparé et adopté au conseil des maires de la MRC pour ensuite être transmis au ministère ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte le rapport d'activités annuelles du service de sécurité incendie pour l'année 2019 sur les avancements des objectifs fixés par le schéma de couverture de risques, tel que préparé par le Directeur incendie et présenté aux membres du Conseil municipal.

13. PAIEMENT FINAL AUX ENTREPRISES CARCO Travaux du garage municipal (Rés. # 11439)

Considérant que Les Entreprises Carco ont effectué les travaux au garage municipal ;

Considérant que ces travaux ont nécessité plusieurs ajustements en cours de route tant au niveau des délais que du prix sur certains travaux supplémentaires ;

Considérant la demande de l'entreprise afin de percevoir de la Municipalité un montant additionnel engendré par les délais supplémentaires dont la Municipalité et l'entreprise n'étaient pas responsables ;

Considérant les négociations qui ont eu lieu entre Les Entreprises Carco ainsi que l'administration et le Maire de la Municipalité ;

Considérant le résultat de ces négociations qui a été présenté devant le Conseil municipal ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte le résultat des négociations tel qu'il leur a été présenté et accepte de payer le montant additionnel en lien avec les travaux du garage municipal aux Entreprises Carco. Le montant total à payer est de 8 434,44 \$ plus taxes.

Une quittance partielle devra être donnée par l'entreprise, le plus rapidement possible, en fonction de ce nouveau montant.

14. RENOUVELLEMENT DU BAIL AVEC DESJARDINS

Suite à différentes interrogations de dernière minute et voulant obtenir certaines réponses avant d'autoriser le renouvellement du bail de location avec Desjardins pour leur guichet automatique situé à l'entrée de l'Hôtel de ville, ce point est reporté à une prochaine rencontre.

15. ENTRETIEN ANNUEL SYSTÈME VENTILATION ET CLIMATISATION Hôtel de ville et Centre des loisirs (Rés. # 11440)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Bonair SD afin d'effectuer l'entretien annuel de la ventilation et de la climatisation de l'Hôtel de ville pour le prix de 397 \$ plus taxes ainsi que du Centre des loisirs pour le prix de 343 \$ plus taxes; le tout selon leur proposition du 31 mars 2020.

16. VÉRIFICATION ANNUELLE DES DÉBITMÈTRES Système de distribution d'eau potable (Rés. # 11441)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps possède trois (3) débitmètres sur le réseau de distribution d'eau potable afin de mesurer le nombre de mètres cubes d'eau utilisée ;

Considérant que la Municipalité doit remplir, à tous les ans, les rapports de Stratégie d'économie d'eau potable demandés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

Considérant l'obligation, pour que le rapport soit accepté, que tous les débitmètres soient vérifiés annuellement ;

Considérant les démarches effectuées par le Directeur général et Secrétaire trésorier ainsi que par le responsable du réseau d'eau potable afin d'effectuer cette vérification ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Les Compteurs Lecomte Ltée afin d'effectuer la vérification des trois (3) débitmètres que la Municipalité possède sur son réseau de distribution d'eau potable ; le tout selon la proposition reçue par le Directeur général et Secrétaire-trésorier le 18 mars dernier, au coût de 1 205 \$ plus taxes. Le travail devra être planifié pour être synchronisé avec un autre client afin de couper les frais de déplacement et ainsi diminuer ce montant.

17. ENTRETIEN PAYSAGER DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA HALTE D'OBSERVATION POUR 2020 (Rés. # 11442)

Considérant qu'à l'Hôtel de ville il y a une plate-bande de plantes et d'arbustes et qu'il est important de l'entretenir si nous désirons la garder ;

Considérant qu'à la halte d'observation il y a également des plates-bandes ainsi que des arbustes qu'il est important d'entretenir de façon adéquate pour continuer à avoir une belle apparence ;

Considérant le travail effectué l'an dernier sur ces deux plates-bandes afin de leur donner une belle apparence ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps mandate la compagnie Aqua Bisson pour l'entretien de la plate-bande de plantes et d'arbustes, située à l'avant de l'Hôtel de ville, au montant de 298,75 \$ plus taxes ainsi qu'à la halte d'observation au montant de 568,00 \$ plus taxes, pour l'année 2020.

18. TRAITEMENT DE PELOUSE

Hôtel de ville et parc des loisirs pour 2020 (Rés. # 11443)

Considérant que l'Hôtel de ville et le parc des loisirs sont les portes d'entrée de la municipalité de Saint-Tite-des-Caps et profitent d'une forte visibilité ;

Considérant que ces deux endroits se doivent d'être de belle apparence et bien entretenus ;

Considérant les résultats obtenus depuis quelques années avec ce genre de traitement ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte l'offre de la compagnie Entretien Vert M.M. pour le traitement de pelouse du terrain de l'Hôtel de ville au prix de 270 \$ plus taxes ainsi qu'une bonne partie du parc des loisirs au coût de 945 \$ plus taxes, pour la saison estivale 2020.

19. ACHAT D'ASPHALTE FROID POUR 2020 (Rés. # 11444)

Considérant qu'à tous les ans, il nous faut un matériel pour combler les nombreux nids de poule sur notre réseau routier ;

Considérant les demandes de prix effectuées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier auprès de différentes compagnies qui vendent le produit en sacs ;

Considérant l'analyse de chacune des offres selon la grosseur et le prix de chaque sac ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que monsieur Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à faire l'achat de quatre (4) palettes d'asphalte froid de type Top-Mix au prix de 7,25 \$ plus taxes le sac de 22,7 kilos de la compagnie Emco Corporation. L'achat se fera au fur et à mesure de nos besoins.

20. VERSEMENT CONTRIBUTION ANNUELLE 2020

Comité des loisirs (Rés. # 11445)

Considérant qu'au budget 2020, il y avait un montant de prévu comme versement annuel au Comité des loisirs afin de réaliser plusieurs activités durant l'année ;

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps trouve important que certaines activités de loisirs soient organisées tout au long de l'année sur son territoire ;

Considérant que le Comité des loisirs a déposé à la Municipalité son rapport financier 2019 ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le versement annuel prévu au budget 2020 au Comité des loisirs. Ce versement sera fait en un (1) seul versement de 7 500 \$.

Le Comité des loisirs devra toutefois déposer obligatoirement son bilan financier au début de l'année 2021 et le rendre disponible, en tout temps, sur demande du Conseil municipal.

21. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Un communiqué de Développement Côte-de-Beaupré confirmant que le Fonds régional d'embellissement de la route 138 a été renouvelé pour les trois (3) prochaines années.
- La liste des interventions du mois de février et mars 2020 du SSI.
- Les remboursements (prévention et opération) de la Ville de Beaupré sur le trop-perçu de la quote-part du SSI en 2019.

22. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 11446)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois de mars 2020 et totalisant la somme de 262 059,42.

Salaires

Pér. du 01/03 au 07/03	13 862,47 \$	Pér. du 08/03 au 14/03	8 200,43 \$
Pér. du 15/03 au 21/03	8 098,44 \$	Pér. du 22/03 au 28/03	7 902,68 \$
Pér. du 29/03 au 04/04	8 067,13 \$		

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 11447)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 21 h 07.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier